

360skillvue

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 122, rue Amelot, 75011 PARIS
951 352 384 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 mai,
A 13 heures 30,

La Société SKILL MASTER GROUP, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 490 000 euros, ayant son siège social 6, rue Thomas Ruphy, 74000 ANNECY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 943 541 508 RCS ANNECY, représentée par sa gérante, Madame Laure HARBIN.

Associée Unique de la société 360skillvue,

A pris les décisions suivantes relatives :

- ✚ à la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- ✚ aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société SKILL MASTER GROUP, Associée Unique, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} janvier 2026 clôturera exceptionnellement le **30 juin 2026** et aura une durée de six (6) mois.

L'exercice suivant ouvert le 1^{er} juillet 2026 aura une durée de six (6) mois et sera clos le 31 décembre 2026 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 6 – Exercice social.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

"Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 22 mai 2026, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026 est réduit de six (6) mois et sera clos exceptionnellement le 30 juin 2026 ; l'exercice suivant ouvert le 1^{er} juillet 2026 aura une durée de six (6) mois et sera clos le 31 décembre 2026, afin de revenir à la date de clôture prévue à l'alinéa qui précède."

Paraphe

LA

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société SKILL MASTER GROUP
Madame Laure HARBIN

Signé par :

603B1AD0CF5F46F...